

## **Le Comité anti-torture exhorte à mettre fin à la détention d'enfants dans le Centre pénitentiaire de Luxembourg**

Strasbourg, 07.09.2023 – Le Comité pour la prévention de la torture ([CPT](#)) du Conseil de l'Europe a exhorté les autorités du Luxembourg à mettre fin à la détention d'enfants dans le Centre pénitentiaire de Luxembourg.

Il a également demandé aux autorités de prendre des mesures plus fermes pour lutter contre les mauvais traitements policiers et le recours excessif à la force, ainsi que des mesures urgentes pour veiller à ce que tous les patients placés dans des unités psychiatriques fermées puissent bénéficier d'exercice quotidien en plein air dans un espace approprié.

Ces recommandations figurent parmi les principales conclusions d'un [rapport](#) publié à la suite de la dernière visite périodique du Comité dans des lieux de privation de liberté au Luxembourg, qui s'est déroulée du 27 mars au 4 avril 2023 (voir le [résumé du rapport](#))

Dans le rapport publié aujourd'hui, le CPT souligne que les conditions matérielles du Centre pénitentiaire de Luxembourg étaient inacceptables et inadaptées pour des enfants qui n'étaient pas strictement séparés des détenus adultes. Le régime proposé aux enfants était également appauvri, les laissant donc livrés à eux-mêmes.

Le Comité a également constaté des conditions de vie déplorables pour les enfants placés dans l'Unité de sécurité du Centre socio-éducatif de l'État (Unisec), faisant état des conditions matérielles dégradées et d'un régime appauvri, en particulier à la suite d'incidents de violences répétées. Le CPT appelle une nouvelle fois les autorités à modifier la législation luxembourgeoise pour renforcer les garanties relatives aux procédures de placement des enfants.

En outre, le CPT a reçu un certain nombre d'allégations de mauvais traitements physiques, d'insultes et de menaces à l'encontre de personnes détenues par la police. Il a exhorté les autorités à cesser d'utiliser des « locaux de sécurité », des cellules mesurant à peine 2 m<sup>2</sup>, pour des auditions et a fait part de sa préoccupation constante concernant les mesures de sécurité appliquées par la police.

Le CPT n'a reçu aucune allégation de mauvais traitements physiques par le personnel des établissements pénitentiaires où il s'est rendu. Il a souligné que les conditions matérielles étaient excellentes dans le nouveau Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff.

Pendant la visite, le Comité a également examiné divers problèmes structurels touchant le secteur de la psychiatrie fermée au Luxembourg. Le CPT a demandé aux autorités des informations supplémentaires sur les mesures prises pour traiter cette situation, tout en faisant part de sa préoccupation concernant le recours à des mesures de contention chimique et mécanique et en demandant à renforcer les garanties en cas de placement non volontaire.